Informations de base

2019/0226M(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Accord de partenariat dans le secteur de la pêche UE/Sénégal: mise en œuvre de l'accord. Protocole Procédure d'accompagnement 2019/0226(NLE) **Subject** 3.15.15.02 Accords de pêche avec les pays d'Afrique **Zone géographique** Sénégal	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	BILBAO BARANDICA Izaskun (Renew)	12/12/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive BELLAMY François-Xavier (EPP) MATIĆ Predrag Fred (S&D) BITEAU Benoît (Greens /EFA) RUISSEN Bert-Jan (ECR) FERREIRA João (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement	KEMPA Beata (ECR)	16/12/2019
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/02/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/10/2020	Vote en commission		
08/10/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0182/2020	
11/11/2020	Décision du Parlement	T9-0295/2020	Résumé
11/11/2020	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/0226M(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Proposition de résolution sous la procédure d'approbation
Modifications et abrogations	Procédure d'accompagnement 2019/0226(NLE)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 107-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/9/02124

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE646.919	28/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE648.400	27/02/2020	
Avis de la commission	DEVE	PE647.002	02/06/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0182/2020	08/10/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0295/2020	11/11/2020	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)32	22/03/2021	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord de partenariat dans le secteur de la pêche UE/Sénégal: mise en œuvre de l'accord. Protocole

2019/0226M(NLE) - 11/11/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 583 voix pour, 43 contre et 60 abstentions, une résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole relatif à la mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Sénégal.

Objectifs

Le nouveau protocole couvre une période de cinq ans et prévoit des possibilités de pêche pour les navires de l'Union (vingt-huit thoniers senneurs congélateurs, dix canneurs, cinq palangriers et deux chalutiers) correspondant à un tonnage de référence de 10.000 tonnes de thon par an et à un volume autorisé de captures de merlu noir de 1750 tonnes par an.

La contrepartie financière s'élève à 3.050.750 EUR annuels répartis entre les postes suivants: 800 000 EUR annuels pour l'accès aux ressources, 900.000 EUR annuels pour la mise en œuvre de la politique sectorielle et 1.350.750 EUR annuels correspondant au montant estimé des redevances appropriées payées par les armateurs.

Le Parlement a affirmé que le protocole permettra de poursuivre l'étroite collaboration entre l'Union européenne et le Sénégal afin de garantir une exploitation responsable des ressources halieutiques dans les eaux sénégalaises et de soutenir les efforts que le Sénégal déploie pour mettre en place une gestion durable des ressources et protéger la biodiversité marine.

Les députés se sont félicités que le protocole tienne compte des captures accessoires d'espèces sensibles; insiste sur la nécessité de renforcer encore les mesures visant à protéger l'écosystème marin. Ils ont souligné le rôle central que jouent, dans la surveillance des prises accessoires, les observateurs scientifiques formés à cet effet.

Appui sectoriel

Le Parlement a recommandé plusieurs actions prioritaires en matière d'appui sectoriel. Ces priorités incluent:

- le contrôle et la surveillance en modernisant dans les meilleurs délais le centre de surveillance des pêches (CSP);

- le soutien aux efforts pour lutter contre la pêche illicite grâce à un dispositif de contrôle des navires qui touchent le port de Dakar;

- le développement des capacités scientifiques et la collecte des données de manière à permettre aux autorités sénégalaises de prendre des décisions fondées sur les meilleures évaluations scientifiques des stocks existantes, et à améliorer les connaissances sur les écosystèmes marins et côtiers;

- des conditions de travail décentes à tous les pêcheurs et à toutes les personnes exerçant des activités liées à la pêche, notamment les femmes;

- le soutien à la valorisation des produits de la pêche et le soutien à la pêche artisanale côtière et aux communautés littorales au Sénégal;

- la mise en place des programmes de formation de base et professionnelle destinés aux observateurs scientifiques et aux marins;

- le renforcement des mesures visant à rendre le secteur de la pêche plus attrayant pour les jeunes.

Le Parlement a recommandé que les parties intéressées participent à la préparation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes opérationnels en y associant les communautés de pêcheurs locales et en les consultant conformément à la législation sénégalaise.